



Conseil général
Échange

A0708-CG-031

**L'action parlementaire des gouvernements minoritaires à Québec
et à Ottawa**

Les 12, 13 et 14 décembre 2007

- Siège social
- Bureau de Québec

Centrale des syndicats du Québec
9405, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1L 6P3
320, rue St-Joseph, bureau 100, Québec (Québec) G1K 9E7
Adresse Web : <http://www.csq.qc.net>

Téléphone : (514) 356-8888
Téléphone : (418) 649-8888

Télocopie : (514) 356-9999
Télocopie : (418) 649-8800

Introduction

Il y a quatre ans, à l'automne 2003, nous avons renoué avec une tradition, soit de procéder à l'analyse de la conjoncture lors des réunions du Conseil général. Ce moment permet de faire le point sur certains enjeux sociopolitiques, d'aborder quelques questions particulières et, surtout, de suivre de près l'action politique et parlementaire des gouvernements québécois et canadien. À certaines occasions, nous tentons une incursion du côté de la scène internationale parce que plusieurs questions qui nous interpellent sont liées à la conjoncture internationale.

Cette fois-ci, nous consacrons notre propos à l'action parlementaire des gouvernements minoritaires autant à Québec qu'à Ottawa. Ces deux gouvernements devront, à court ou à moyen terme, retourner devant l'électorat. Aussi, convient-il de prendre la mesure des effets de leurs politiques ou de leurs programmes.

Si, d'un côté, le gouvernement québécois cherche à se réconcilier avec la population québécoise et à éviter de faire trop de vagues, il n'en demeure pas moins qu'il continue à implanter la réingénierie de l'État et à privilégier l'approche du privé, notamment dans le cas du réseau de la santé et des services sociaux, ainsi que dans celui de la gestion des infrastructures au Québec. Quant au gouvernement fédéral, son action entache de plus en plus la réputation du Canada sur la scène internationale, que ce soit au chapitre des changements climatiques ou à celui des droits humains.

Du côté québécois

1. Le menu législatif

Au cours de la session parlementaire actuelle, 59 projets de loi publics ont été déposés. Pourtant, ce menu législatif a soulevé peu de polémiques. D'une part, il faut reconnaître que le gouvernement minoritaire a effectué quelques annonces de politiques ou de programmes qui répondent à des préoccupations légitimes, comme une éventuelle politique pour contrer la discrimination envers la communauté homosexuelle ou, encore, une manière allégée de remplir les déclarations de revenus pour les personnes retraitées. Il a donné suite à sa promesse de tenir une consultation publique sur les conditions de vie des aînés qui a sillonné le Québec et recueilli des témoignages souvent bouleversants. Il a fait adopter une loi sur la sécurité dans les piscines résidentielles et modifié la Loi sur l'assurance-médicaments afin de rendre gratuit l'accès aux médicaments pour les prestataires de la sécurité du revenu, ainsi que pour les personnes de 60 ans et plus qui sont en situation de pauvreté.

D'autre part, certains projets revêtaient un caractère technique ou statutaire, comme celui portant sur les crédits gouvernementaux. Un autre, qualifié par le gouvernement de « projet de compassion », vise à modifier la Loi sur les normes du

travail afin de prévoir le droit pour une personne salariée de s'absenter de son travail pour une période maximale de 104 semaines si elle-même ou son enfant mineur subit un préjudice corporel grave à la suite d'un acte criminel ou si son conjoint ou son enfant décède. Dans le cas du suicide de son conjoint ou de son enfant ou de la disparition de son enfant, le congé pourrait aller jusqu'à 52 semaines.

1.1 Moderniser l'État

Le gouvernement a déposé une série de projets de loi qui lui permet de poursuivre son projet de réingénierie sans trop faire de bruit. Parmi ces projets de loi, certains visent à poursuivre la modernisation de 24 sociétés d'État, notamment en ce qui concerne la transparence, la compétence en gestion nécessaire chez les administrateurs, l'évaluation de l'efficacité et l'introduction de paramètres permettant la comparaison de la performance des sociétés d'État avec des entreprises privées ou de juridictions différentes. Un autre prévoit confier à Services Québec¹ la gestion de la direction de l'État civil et améliorer l'accès au registre de l'État civil en région.

1.2 Contrôler les finances publiques

Devant la crise financière liée aux décisions d'investissement et de construction prises par l'UQAM, mais aussi à cause du dépassement des coûts qui se produit lors de l'attribution de certains contrats par les organismes publics, la ministre Monique Jérôme-Forget souhaitait modifier la Loi sur l'administration financière afin de resserrer le contrôle des organismes publics qui désirent emprunter. Dans sa ligne de mire, tous les organismes publics et parapublics, y inclus les hôpitaux, les universités et les commissions scolaires, devraient dorénavant répondre devant le ministère des Finances de la manière dont ils utiliseront pour effectuer leurs emprunts ou leurs placements. Jugée trop laborieuse par l'opposition qui s'opposait à la procédure prévue au projet de loi et aux atteintes à l'autonomie des universités, notamment, la ministre a décidé de ne pas poursuivre et de créer le bureau des grands projets au moyen de l'adoption d'une politique-cadre. Ce qu'il restera de la proposition initiale, si le projet de loi est adopté, c'est l'engagement à remettre à niveau les infrastructures d'ici 15 ans.

¹ Services Québec est le guichet unique du gouvernement pour les services de première ligne.

1.3 Investir dans les infrastructures...

Dans la foulée de la Commission Johnson avec les révélations sur l'état des infrastructures routières et devant le tollé soulevé par l'état des établissements scolaires et de ceux du réseau de la santé, le gouvernement a déposé au moins trois projets de loi² qui abordent la question de la gestion rigoureuse des infrastructures publiques et des grands projets. Lors du budget de mai 2007, la ministre Monique Jérôme-Forget avait annoncé des investissements de 30 milliards de dollars sur cinq ans. Les deux tiers des 30 milliards seront aiguillés vers la rénovation et la mise aux normes d'édifices plutôt que vers le développement. Dans le réseau scolaire, il s'agit d'un investissement de 1,3 milliard pour des travaux de réfection dans 3 500 écoles primaires et secondaires.

À l'époque, nous avons souligné cette initiative, mais nous espérions que celle-ci ne soit qu'une étape vers un plan plus complet qui permette d'avoir une vision d'ensemble des chantiers à venir dans les réseaux de l'éducation, mais aussi de la santé et des services sociaux. Cette vision d'ensemble se fait toujours attendre, car la stratégie retenue par le gouvernement a consisté à procéder à des annonces saupoudrées dans toutes les régions depuis des mois. Pour avoir le plan d'ensemble, il faudrait mettre bout à bout toutes ces annonces comme la dernière de la liste, l'investissement de 410 millions de dollars sur cinq ans pour réparer et moderniser les logements sociaux au Québec.

... avec des PPP

Il devient de plus en plus évident que le recours aux partenariats public-privé (PPP) serait la voie privilégiée par le gouvernement. Pour la ministre des Finances, M^{me} Jérôme-Forget, ce choix n'est pas une décision idéologique, car « le manquement au devoir d'État n'est pas de considérer les PPP, mais de s'y refuser ». D'une part, elle nous affirme que le recours aux PPP est une manière d'agir parmi d'autres et qu'au mérite, les projets seront évalués de façon à distinguer s'il faut les mener en PPP ou en mode conventionnel. D'autre part, si on se fie au projet de loi sur la gestion des infrastructures, la voie royale est tracée pour ces PPP d'autant plus que le gouvernement canadien a décidé d'intégrer les PPP « à ses programmes d'aide aux infrastructures par l'entremise de Chantiers Canada. [Dorénavant] tous les projets de plus de 50 millions seront analysés en PPP pour pouvoir avoir accès à l'argent du fédéral³ ».

De plus, il ne faut pas oublier qu'au début du mois de novembre, les dirigeants du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) et du Centre universitaire de

² Il s'agit du projet de loi 32, Loi favorisant la gestion rigoureuse des infrastructures publiques et des grands projets ; du projet de loi 36, Loi modifiant la Loi concernant les partenariats en matière d'infrastructure de transport et d'autres dispositions législatives ; et le projet de loi 53, Loi sur l'Agence de gestion des structures routières du Québec.

³ *Courrier parlementaire*, mardi 26 novembre 2007, p. 8.

santé McGill (CUSM) ont dévoilé la liste des consortiums qui présenteront des soumissions en vue de l'obtention de partenariats public-privé.

Au cours des débats sur ces projets de loi, la ministre a refusé d'expliquer comment le recours aux PPP et l'application de nouvelles règles de gestion permettraient de réduire les coûts, de mieux partager les risques et d'obtenir une plus grande transparence dans l'attribution des contrats. Il est là le problème. Comme nous l'avions souligné dans un mémoire de la CSQ sur les PPP, le montage financier des entreprises qui posent leur candidature pour l'obtention d'un contrat ne permet jamais de connaître le responsable réel du projet et les conditions d'attribution du contrat, car tout cela se fait sous le sceau de la confidentialité, comme le démontre le contrat de PPP pour le pont de l'autoroute 25. Dans ce cas-ci, nous avons appris par les médias que le promoteur du projet est une multinationale australienne, Macquarie Group, qui opère par le truchement de ses filiales nord-américaines. En fait, les renseignements obtenus révèlent une totale absence de transparence. Pire, nous retrouvons dans ce contrat une clause de confidentialité sur tout litige pouvant émerger entre les parties. Et dire que ce gouvernement s'évertue à faire la morale aux organismes publics !

1.4 Moderniser les professions liées à la santé mentale

Le gouvernement a déposé, au début du mois de novembre, un projet de loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé et des relations humaines. La principale modification de ce projet fait suite au rapport *Partageons nos compétences* du comité Trudeau sur la modernisation de la pratique professionnelle en santé mentale et en relations humaines. Elle vise à introduire la notion d'activité réservée à un membre d'un ordre professionnel, notion qui existe dans le champ de la santé physique, mais pas dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines. Ce changement législatif implique une obligation d'appartenance à l'ordre concerné pour exercer les activités réservées définies par la loi.

Or, tant dans le milieu de l'éducation que dans le milieu de la santé et des services sociaux, certaines de ces activités réservées sont actuellement effectuées par des personnes syndiquées qui ne sont pas membres d'un ordre. Les conventions collectives de l'éducation, de même que celles de la santé et des services sociaux, contiennent la notion de « titre alternatif » pour nommer l'emploi de ces personnes qui ne sont pas membres d'un ordre. Par exemple, le titre alternatif à celui de psychologue se nomme conseiller en rééducation dans le secteur de l'éducation et spécialiste en modification du comportement humain dans le secteur de la santé et des services sociaux.

Si la loi était appliquée, ces activités professionnelles ne pourraient plus être réalisées par ces personnes qui les exercent depuis longtemps. Il est évident que cela pourrait porter préjudice à l'accessibilité aux services pour les usagers concernés ; d'autant plus que certaines de ces catégories d'emplois s'avèrent

présentement en pénurie et que le recrutement des personnes susceptibles de les réaliser est difficile, particulièrement en région. De plus, ce personnel serait tout à fait en droit de s'interroger sur les raisons qui pourraient, tout à coup, justifier que certaines de leurs interventions seraient maintenant jugées potentiellement préjudiciables aux personnes avec lesquelles elles interviennent alors qu'elles ne l'étaient pas depuis des années.

Le gouvernement prévoit une commission parlementaire, sur invitation, pour l'étude de ce projet de loi en janvier ou en février. La CSQ a demandé d'y être entendue.

2. Les priorités du gouvernement

Lors du discours inaugural de la présente session parlementaire, le premier ministre Charest avait fixé les priorités de la nouvelle législature et déterminé les gestes concrets que son gouvernement entendait réaliser jusqu'à décembre 2007. Puisque la session parlementaire se termine, il convient de poser un regard critique sur certaines de ces priorités et certains de ces gestes.

2.1 Éducation

Lors de l'annonce des priorités du gouvernement en matière d'éducation, la CSQ avait été particulièrement déçue, celles-ci visant principalement à renforcer l'apprentissage du français à l'école, la fierté de la langue dans l'espace public et à promouvoir la qualité du français parlé et écrit. Plus encore, les seuls gestes concrets que le gouvernement ciblait pour le réseau scolaire concernaient l'élimination de la malbouffe dans les écoles et le retour du bulletin chiffré dès la prochaine année scolaire. La ministre Michèle Courchesne pourra toujours dire mission accomplie, mais force est de constater que nous sommes bien loin d'engagements fondés sur une réflexion profonde sur le système d'éducation du Québec et une volonté politique réelle pour donner aux écoles les moyens et les ressources spécialisées permettant aux élèves d'améliorer leur réussite éducative.

Cette absence d'une véritable vision gouvernementale est d'autant plus inquiétante que l'ADQ ne cesse de remettre en question l'avenir des commissions scolaires, sans pour autant être capable de signaler comment s'effectuerait cette abolition : les mécanismes de remplacement qui prévaudraient en matière d'organisation de la vie pédagogique, mais aussi des ressources financières, de l'organisation du travail et de la gestion des différentes catégories de personnel.

La religion à l'école

Dans le contexte du débat sur les accommodements raisonnables, celui sur la place de la religion à l'école a refait surface et a permis de constater à quel point nous devons rester vigilants sur cette question. Même si le cours d'éthique et de culture religieuse fait son entrée officielle dans les écoles du Québec en septembre 2008, même si ce cours est appuyé par la très grande majorité des groupes sociaux au Québec, même si ce cours permet de respecter la liberté de conscience du

personnel enseignant et de ne plus diviser les élèves sur une base religieuse au sein de l'école, des pressions se font sentir fortement pour un retour du religieux dans les établissements scolaires. Ces pressions ne viennent pas seulement de l'Association des parents catholiques ou de Mgr Ouellet, mais trouvent écho auprès de chroniqueurs et d'analystes qui y voient une manière de préserver l'identité nationale québécoise.

Le Québec a mis des années avant de rompre avec le caractère confessionnel de l'école publique. Les débats ont eu lieu. L'évolution de la question a été progressive. À l'automne 2008, nous franchirons la dernière étape qui nous mènera à une véritable laïcisation de l'école québécoise. Contre les tenants du retour en arrière, il nous faudra protéger le caractère laïc de l'école publique et indiquer très clairement que nous favorisons le vivre ensemble fondé sur un dialogue entre les religions.

Le financement de l'éducation au Québec

Dans la foulée du rapport Gervais (2005), le gouvernement avait commandé quatre études sur le financement de l'éducation au Québec, dont une sur le financement public de l'enseignement privé. Cette étude aurait dû nous aider à entamer un débat social de fond sur cet épineux problème qui perdure au Québec. La ministre Courchesne a plutôt choisi d'enterrer le plus vite possible toute possibilité de discussion autour de cette question. Pourtant, loin de diminuer, le financement des écoles privées continue d'augmenter en absolu, car plus d'élèves s'inscrivent dans les écoles privées. Avec une augmentation moyenne de 2 % par année, on peut estimer que dans un peu moins de 10 ans, 50 % des écoles de la région de Montréal seront des écoles privées. Est-ce pour ne pas effrayer sa base électorale que le gouvernement Charest demeure muet sur cet enjeu ?

Contre la violence à l'école

Finalement, même si cela n'était pas inscrit au chapitre des priorités, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), Michelle Courchesne, a annoncé qu'elle rendrait public, avant Noël, le plan d'action du MELS contre la violence à l'école. Ce plan est attendu avec impatience par la CSQ. En effet, à plusieurs reprises depuis janvier 2007, la Centrale a réclamé de la ministre qu'elle donne son aval à ce plan d'action. Nous savons déjà que la ministre confiera à la Table provinciale de concertation sur la violence, les jeunes et le milieu scolaire, le mandat d'agir comme comité consultatif sur ce plan d'action qui s'échelonnera sur trois ans. La CSQ, étant membre de la Table de concertation, sera associée aux discussions du comité consultatif.

Par ailleurs, la CSQ a demandé à la ministre de valoriser la présence du personnel enseignant, professionnel et de soutien dans les groupes-relais en région. La ministre a démontré un certain intérêt pour cette proposition, tout en mentionnant que la décision de former de tels groupes-relais n'était pas arrêtée. Quoiqu'il en soit

des travaux ministériels, la CSQ n'a pas attendu le gouvernement pour agir. Elle est déjà très engagée auprès des fédérations et de plusieurs syndicats affiliés interpellés par la question dans une campagne importante sur la violence à l'école appuyée par une guide de prévention et d'intervention contre la violence envers le personnel de l'éducation.

2.2 Enseignement supérieur

La priorité du gouvernement pour ce mandat est de donner aux universités les moyens de rivaliser avec les meilleurs du monde alors que le geste concret prévu vise à dégeler les droits de scolarité et à bonifier le programme de prêts et bourses en conséquence.

Rendre les universités plus compétitives

Prioriser le développement du caractère compétitif des institutions universitaires est une « déplorable banalisation de leur rôle », avons-nous déclaré lors du discours inaugural. Plus encore, cette priorité ne répondait en aucune façon aux besoins réels des universités. En effet, aucun investissement important n'a été fait à l'enseignement supérieur récemment, ce qui a des conséquences à la fois sur l'offre de cours, sur l'embauche du personnel et sur la capacité des universités à assumer leur rôle. Une hausse du transfert fédéral à l'enseignement postsecondaire est toujours une revendication du gouvernement du Québec.

La saga de l'UQAM gruge beaucoup d'énergie et pourrait avoir des conséquences à l'extérieur de l'UQAM, soit une plus grande reddition de comptes et une plus faible autonomie pour l'ensemble des universités. C'est du moins ce qui était visé pour les universités dans le cadre du projet de loi 44 qui a pour objet d'assujettir à la Loi sur l'administration financière les organismes publics qui désirent emprunter ou effectuer des placements. Comme nous l'avons souligné plus tôt, il semble que la ministre renonce à ce projet de loi dans sa forme actuelle.

Frais de scolarité et frais afférents

Par ailleurs, le gouvernement concrétisera son geste : il ira de l'avant avec son projet de hausse des frais de scolarité. Le mouvement étudiant a de la difficulté à mobiliser ses membres autour de cet enjeu. La prochaine session d'hiver risque d'être déterminante quant à la nature de la contestation étudiante ou à l'opposé, de l'acceptation du plan gouvernemental échelonné sur cinq ans, à raison d'une hausse de 50 \$ par session. Quant à l'encadrement des frais afférents, il a fait l'objet d'une consultation électronique nettement insuffisante cet automne. La CSQ réclame une loi-cadre afin de garantir l'accessibilité aux études supérieures, ce qui passe, notamment, par un encadrement des frais afférents. On attend toujours les suites de ce dossier.

Silence sur l'enseignement collégial

Les propositions concernant l'enseignement collégial étaient absentes des priorités gouvernementales. Qu'à cela ne tienne, l'ADQ a redonné vie à sa proposition d'abolir les programmes préuniversitaires au cégep et de permettre une seule année transitoire vers l'université aux élèves qui terminent leur formation secondaire. Encore une fois, ce parti fait fi des travaux et des conclusions du Forum sur l'avenir des collèges tenu en 2004 et des recherches menées sur le rôle positif des cégeps dans la hausse du taux de scolarisation postsecondaire au Québec.

2.3 Santé et services sociaux

Comme toujours, le réseau de la santé et des services sociaux est dans la mire du gouvernement Charest. Ses priorités : soigner plus rapidement, mettre en place la garantie d'accès aux chirurgies, augmenter les efforts de prévention, augmenter la participation du privé dans le système public et poursuivre les travaux sur la place du privé pour l'amélioration de l'accès sur la base d'un système public à l'intérieur duquel le privé joue un rôle. Quant aux gestes concrets, il n'y en avait qu'un, mais de taille : ouvrir les premières cliniques médicales privées affiliées, et ce, malgré la promesse du ministre Couillard qu'il n'y aurait pas de marchandisation des soins et de commerce de la souffrance au Québec.

Soigner plus rapidement

Le gouvernement prévoyait l'implantation de 138 groupes de médecine de famille. La cible a été dépassée. Le développement de cliniques réseau se poursuit dans la grande région de Montréal. La réponse provenant des médecins semble donc bonne. On pourrait en conclure que le développement de ces services de première ligne peut se poursuivre avant d'envisager le recours accru au secteur privé. Les cibles ont également été dépassées au regard des chirurgies de la cataracte, presque atteintes dans le cas des chirurgies de la hanche et non rejointes pour les chirurgies du genou. C'étaient là les chirurgies identifiées comme étant potentiellement réalisables en clinique privée par le projet de loi 33.

Encore là, on serait en droit de conclure que lorsque les volontés ministérielles, organisationnelles et administratives sont présentes, il est possible de réduire les temps d'attente dans le secteur public et qu'il n'est pas nécessaire de recourir aux services des centres de chirurgie privés pour atteindre les cibles.

Mettre en place la garantie d'accès aux chirurgies

La mise en place de ce volet de la loi 33 n'est pas actualisée. Mais, comme une grande partie de cette garantie d'accès devait se faire par les cliniques privées spécialisées, on ne s'en formalisera pas. Par contre, ce volet devait être assorti de mécanismes de gestion des listes d'attente en chirurgie dans les établissements et ce volet n'a pas été mis en œuvre non plus.

Augmenter les efforts de prévention

Le gouvernement a adopté une nouvelle loi pour le développement de saines habitudes de vie assortie d'un partenariat avec la Fondation Chagnon pour l'investissement de fonds dans ce domaine. Il a également amorcé des actions en vue de contrer la malbouffe dans les écoles. Ce sont des pas dans la bonne direction, mais ce n'est pas suffisant. Le suivi précoce des personnes, l'action sur les déterminants de la santé et, plus particulièrement, la lutte à la pauvreté sont aussi reconnues de façon consensuelle comme étant les méthodes les plus efficaces pour contrer les mauvaises conditions de santé de la population. Pourtant, bien peu de moyens y sont actuellement consacrés. En matière de prévention dans le champ de la santé publique, par exemple, Québec ne consacre que 1,3 % de ses budgets alors que l'Organisation mondiale de la santé recommande 5 %.

Augmenter la participation du privé dans le système public

Sur cette priorité, le gouvernement réussit ! En tout cas, il laisse faire toutes les initiatives dans ce sens, se contentant de demander des enquêtes à la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ) lorsque la population doute de certaines de ces initiatives. En décembre, il ouvrira les premières cliniques médicales privées affiliées. C'est pourquoi le ministre de la Santé et des Services sociaux a récemment affirmé qu'il tenait à ce que l'entente de services entre l'hôpital Sacré-Cœur à Montréal et la clinique médicale privée RocklanMD voit le jour et que d'autres projets semblables se développent. Il n'a pas encore mis de bâtons dans les roues du Groupe Chaoulli qui a annoncé la création de sa firme de courtage visant à faciliter l'accès à des services médicaux privés.

Du côté des CHSLD, le ministre continue de fermer 2 200 lits publics pour les transférer aux ressources intermédiaires privées. Le plan sur ce sujet est clair, tout nouveau développement de services s'effectuera dans le privé. Déjà, au cours du mois de novembre, l'Agence de Montréal a confirmé son intention de fermer 200 lits d'hébergement au Centre Jacques-Viger.

Poursuivre des travaux sur la place du privé pour l'amélioration de l'accès sur la base d'un système public à l'intérieur duquel le privé joue un rôle

Ça, il le fait ! Il a accordé un sursis jusqu'en février 2008 au comité Castonguay qui devait déposer son rapport final en décembre afin, sans doute, qu'il puisse convaincre ses partenaires du comité de la pertinence de ses solutions !

Le privé n'a pas la cote

Malgré tout, le vent pourrait changer, car il devient de plus en plus évident que « le privé n'a pas la cote ». Et ce n'est pas la CSQ qui le dit, mais le président directeur général du Collège des médecins à la suite du sommet organisé par le Collège des

médecins au début du mois novembre. En fait, les groupes présents à ce sommet ont fermé la porte à une contribution financière accrue des patients comme le ticket modérateur, l'assurance contre la perte d'autonomie, les frais accessoires et la caisse santé. Les propositions qui ont découlé des discussions sont d'autant plus importantes qu'elles n'émanent pas que du mouvement syndical, mais d'organisations et d'ordres professionnels, de chercheurs universitaires et du public.

Cette remise à l'ordre du jour de la défense du système public, accessible et de qualité a aussi été reprise par des dizaines de personnalités⁴ en provenance de tous les horizons qui, dans une déclaration intitulée *La privatisation : une illusion incantation - Faire de la santé et du bien-être de la population un objectif politique solidaire*, ont mis de l'avant un ensemble de solutions publiques pour améliorer l'accessibilité des services. Ces interventions augurent peut-être d'un renversement de tendance et du retour à une adhésion à ce qui a été un élément fondateur de la modernité de la société québécoise, soit la création d'un réseau public de la santé et des services sociaux.

S'il y a bien là une tendance, elle illustre le bien-fondé des campagnes publiques pour le caractère public du réseau. Mais ce revirement de l'opinion publique est fragile, car les tenants de la privatisation accrue du réseau poursuivent intensément leur croisade.

2.4 Famille

L'OCDE salue nos CPE

Il y a quelque chose de désolant à constater que malgré la consultation tenue en 2004 sur la mise en œuvre d'une véritable politique familiale, nous soyons toujours en attente de cette politique, particulièrement du volet concernant la conciliation famille-travail-études.

Il est vrai que d'une part, la priorité du gouvernement à l'égard des familles est de développer des places en services de garde et des solutions plus souples aux besoins variés des parents et, d'autre part, d'évaluer les meilleurs moyens de mieux répondre aux besoins des jeunes couples.

En ce qui concerne la question des places, la ministre de la Famille et des Aînés, Michelle Courchesne, a annoncé le développement de 20 000 places à 7 \$ au cours des cinq prochaines années et l'injection de 200 millions de dollars pour atteindre cet objectif. En 2007-2008, environ 2 500 places doivent être développées. C'est un pas dans la bonne direction, mais cela risque de ne pas être suffisant, compte tenu des besoins des parents au moment où le Québec vit un « mini baby-boom », soit une augmentation des naissances de 8 %.

⁴ Le président de la CSQ, Réjean Parent, est signataire de cette déclaration.

Par contre, en ce qui concerne la recherche de solutions plus souples, c'est là que le bât blesse. Il faudrait que les nouvelles places tiennent compte des réalités du marché du travail, notamment sur le plan des horaires et du temps partiel, car le problème du système québécois c'est l'absence de flexibilité des horaires pour tenir compte des besoins des familles.

En ce qui concerne ce volet de la politique familiale, ne boudons pas notre plaisir, car le Québec peut être fier du réseau des services de garde, comme l'a reconnu l'OCDE qui signale que « la participation des femmes au marché du travail est meilleure au Québec que dans le reste du Canada ». À la question « Est-il mieux d'avoir un tarif uniforme ou de faire payer davantage les riches ? », le chercheur Mark Pearson répond :

Le Québec ne devrait pas changer son système. [...] Il est plus facile d'assurer un bon niveau avec un système universel, plutôt qu'avec un système où chaque parent paie selon ses moyens. Dans ce type de système, on se retrouve souvent avec des ghettos de garderies excellentes dans les quartiers riches et médiocres dans les quartiers pauvres⁵.

Comme les gouvernements successifs se plaisent à faire référence aux études de l'OCDE pour comparer le développement de la société québécoise aux autres sociétés industrialisées, souhaitons que cette fois, cette étude se retrouve en première place.

Par contre, pour ce qui est des meilleurs moyens pour répondre aux besoins des jeunes couples, ce ne seront sûrement pas les hausses de cotisation⁶ adoptées en catimini au cours de l'été dernier au programme d'assurance parentale qui peuvent nous rassurer. Certes, le programme est victime de son succès, mais cette hausse liée à d'autres hausses de tarifs risque de contribuer à l'appauvrissement de certaines familles qui, déjà, ne peuvent suffire à faire vivre décemment les leurs.

2.5 Environnement

En ce qui concerne les priorités en matière d'environnement, le gouvernement avait ciblé la mise en œuvre du plan de lutte contre les changements climatiques adopté en juin 2006, la création de la richesse avec l'hydroélectricité, l'installation de la Bourse du carbone à Montréal, le reboisement de nos forêts, cela, afin de demeurer le leader nord-américain du développement durable. Quant aux gestes concrets, il s'agissait de la mise en place de la redevance sur les hydrocarbures.

⁵ Mathieu Perreault, « Les garderies québécoises louangées », *La Presse*, 30 novembre 2007.

⁶ À compter du 1^{er} janvier 2008 la cotisation au régime d'assurance parentale grimpera de 3,4 % pour une personne salariée et de 6,3 % pour une travailleuse ou un travailleur autonome. Pour leur part, les employeurs devront assumer une hausse de 4,7 %.

La valse hésitation

Le dossier de l'environnement donne lieu à une véritable valse hésitation de la part de ce gouvernement. La nomination de Line Beauchamp a peut-être amélioré les relations avec les groupes environnementaux, mais force est de reconnaître que ce gouvernement a souvent le don d'irriter la population par ses décisions. Prenons le cas de l'application de la Loi sur les redevances sur les hydrocarbures (adoptée sous le bâillon en 2006). Dénommée aussi « la taxe verte sur l'essence », elle devrait permettre d'amasser 200 millions de dollars par année et d'alimenter le Fonds vert. Actuellement, nous assistons plutôt à un bras de fer entre le ministre Béchard et la compagnie Ultramar qui menace de refiler la facture aux consommateurs.

Quant à la création de la richesse avec l'hydroélectricité, ce sont les consommateurs qui en paieront le prix si la Régie de l'énergie accorde à Hydro-Québec Distribution la hausse de 2,9 % des tarifs d'électricité applicables dès le 1^{er} avril 2008, car cette hausse pourrait être détaillée selon ce qu'il en coûte pour acheminer l'électricité aux clients d'Hydro-Québec. Et ce qui coûte le plus cher est le transport aux particuliers qui verraient leur facture augmenter de 4,4 %. L'odieux dans cette hausse est qu'elle résulte des surplus d'électricité dont dispose Hydro-Québec, surplus qu'il lui est difficile d'écouler sans engendrer certaines pertes. Mais plus odieux encore, cette hausse est présentée comme une incitation pour les particuliers à plus d'efficacité énergétique. C'est oublier vite ce qu'il en coûte pour remettre les maisons aux nouvelles normes ou, encore, oublier le fait que les locataires n'ont aucun contrôle sur l'isolation des maisons.

Leader en matière de développement durable ?

Le Québec veut demeurer un leader en matière de développement durable. Il a développé une *Stratégie gouvernementale de développement durable*. La CSQ et son mouvement des EVB ont participé récemment à la consultation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sur la stratégie. De façon générale, les objectifs énoncés sont louables et vont dans le sens du développement durable. Dans notre mémoire, nous avons cependant déploré le manque de précision de la stratégie gouvernementale, qui est très large et générale, et nous avons insisté sur l'importance de l'éducation pour un avenir viable dans l'instauration d'une véritable culture du développement durable. Selon la CSQ et les EVB, la stratégie aurait pu aller beaucoup plus loin puisque plusieurs Québécoises et Québécois sont déjà fortement engagés dans l'atteinte d'une culture du développement durable, comme en témoigne le travail remarquable fait par les Établissements verts Brundtland.

Cette stratégie a toutefois été fortement contestée par les représentants des Premières Nations qui ont reproché au gouvernement le fait de n'avoir pas respecté son obligation de consulter les Premières Nations sur le développement et l'occupation du territoire.

Feu vert à Rabaska

En fait, pour que le Québec demeure un leader en développement durable, il faudrait que dans certains dossiers, nous sentions la volonté politique d'agir. Et ce n'est pas toujours le cas. Certes, le gouvernement québécois reste ferme dans sa volonté de répondre aux objectifs de Kyoto. Mais, en même temps, faisant fi de l'opinion de nombreuses personnes citoyennes et passant outre l'avis de la Commission de protection du territoire agricole, il a donné le feu vert à l'établissement du controversé port méthanier Rabaska à Lévis. Mais Rabaska a du plomb dans l'aile : le gouvernement fédéral hésite à donner son aval au projet, compte tenu de son obligation de consulter les autochtones chaque fois qu'un projet d'envergure est proposé sur des terres faisant l'objet de revendications territoriales. La première pelletée de terre n'est pas pour demain et les distributeurs de gaz naturel risquent d'attendre encore longtemps avant d'empocher leurs premiers dividendes ! Quant à la crise forestière, le scepticisme est généralisé autour du projet de loi sur les forêts, et ce, malgré les affirmations répétées du ministre Bécharde à l'effet que ce projet vise à concilier le développement économique, la protection environnementale et l'acceptabilité sociale.

Quelques mesures positives

Par contre, dans le cas des algues bleues, ces plantes dommageables qui envahissent progressivement nos lacs, les Québécoises et les Québécois ont de fortes attentes quant à la gestion de l'eau, comme l'a démontré un récent sondage CROP/La Presse⁷. La ministre Beauchamp souhaite la présence d'un plus grand nombre d'inspecteurs pour veiller à la qualité des cours d'eau et elle dit vouloir renforcer la réglementation. En attendant, elle a annoncé, la semaine dernière, un plan de 8 millions de dollars sur trois ans pour améliorer les bassins de dix rivières présentes en milieu agricole.

Beaucoup de critiques ont surgi ces derniers temps autour de l'éthanol, une nouvelle énergie propre qui est un alcool produit à partir du maïs. Carburant présumé moins polluant et pouvant, de ce fait, contribuer à réduire les gaz à effets de serre, l'éthanol a, à ce jour, plutôt contribué à faire exploser le prix du maïs et entraîner le déclin de la production d'autres céréales. Le gouvernement du Québec a décidé de tourner le dos à la production de ce carburant : aucune usine d'éthanol à base de maïs ne sera construite au Québec. Une sage décision, à notre avis.

Finalement, le gouvernement aura beau faire plusieurs efforts, tant que les milieux économiques ne prendront pas véritablement fait et cause pour le développement durable, il manquera un joueur essentiel dans la progression de ce dossier. Actuellement, une tendance se dessine dans ce milieu : réduire le développement durable « strictement au maintien des services rendus par la matière et jugés

⁷ Sondage CROP/La Presse sur l'eau, 14 octobre 2007.

essentiels à la vie humaine, ce qui comprend la salubrité de l'air, la disponibilité de l'eau potable et la stabilité du climat⁸ ».

2.6 L'immigration

L'immigration ne faisait pas partie des priorités du gouvernement Charest en avril 2007. Toutefois, au fil des mois, les niveaux d'immigration et les conditions d'intégration des personnes immigrantes se sont imposés dans le débat public. Certes, les audiences publiques de la commission Bouchard-Taylor y ont été pour quelque chose, mais les incohérences du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles ont aussi fait la manchette. Et pour cause !

Lors de la Commission parlementaire sur les niveaux d'immigration à l'automne 2007, le gouvernement a choisi le scénario de croissance élevée de l'immigration, et ce, malgré les demandes répétées de stabiliser les conditions d'intégration avant d'aller plus loin. Parmi les raisons qui nous permettaient de douter de la capacité gouvernementale de répondre aux besoins des personnes immigrantes, nous avons souligné les compressions au ministère. En effet, depuis 2003, le budget du ministère est passé de 129 millions de dollars à 111 millions en 2007-2008. Ceci a eu pour effet de réduire de 3 428 \$ à 2 472 \$ le montant moyen investi par immigrant. De plus, à la demande du Conseil du trésor, le ministère a été dans l'obligation de réduire de 11 % son personnel administratif, ce qui s'est traduit par une perte de l'équivalent de 114 postes à temps complet.

Dans un tel contexte, tous les doutes sont permis quant à la capacité du Québec de réussir à offrir l'ensemble des services nécessaires à l'intégration des personnes immigrantes, particulièrement en ce qui concerne la francisation de ces personnes.

2.7 L'identité québécoise

Une des priorités du gouvernement Charest était de renforcer le message que nos valeurs ne sont pas négociables. Déjà, il avait franchi un premier pas en créant la commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles. Au cours de la présente session, il a fait adopter, au nom de l'égalité entre les femmes et les hommes, un projet de loi visant à modifier trois lois à caractère électoral de manière à ce que l'identification de chaque électrice et électeur, avant le vote, s'effectue à visage découvert. Par contre, ni le PLQ ni l'ADQ n'ont permis que soient débattus le projet de loi présenté par le Parti québécois libellé *Constitution québécoise* et le projet de loi sur l'identité québécoise.

En contrepartie, l'ADQ a refusé de soumettre un mémoire à la commission Bouchard-Taylor prétextant que ses positions étaient connues. Le PLQ a plaidé devant la commission pour que les personnes immigrantes signent une « déclaration de connaissance » qui les engagerait à reconnaître les valeurs

⁸ Bernard Sinclair-Desgagnés, « Ne laissons pas dénaturer le développement durable », *La Presse Affaires*, p. 5, 26 novembre 2007.

québécoises, c'est-à-dire l'égalité entre les femmes et les hommes, la séparation de l'Église et de l'État, la primauté de la langue française, la liberté, la démocratie et le pluralisme.

Dans tout ce débat, il semble que la population soit prête pour une constitution interne qui « protège la prédominance du français, le patrimoine historique, l'égalité des sexes et la laïcité des institutions ». C'est du moins ce que révèle le sondage Léger Marketing publié par *La Presse* le 10 décembre 2007.

Plus encore, selon le dernier sondage CROP-*La Presse*, le message du Parti québécois concernant la primauté de la langue française comme vecteur essentiel de la citoyenneté québécoise plaît à une importante fraction de la population qui accorderait son vote à ce parti si des élections étaient déclenchées. Par contre, la question suivante reste ouverte : Quelles mesures devons-nous adopter pour consolider le statut de langue officielle au français et en assurer la prédominance dans l'espace public québécois ?

Au cours des prochains mois, la CSQ reprendra ce débat en ses rangs afin de vérifier si ses orientations répondent aux nouvelles préoccupations de la société québécoise.

3. L'Érosion des droits n'est pas inéluctable

3.1 Les droits syndicaux

Les menaces constantes

Réelles ou potentielles, les menaces aux droits syndicaux se poursuivent. Ainsi, quant au mandat de grève à exercer au moment opportun obtenu à plus de 90 % par les chauffeurs d'autobus et de métro de Montréal, le ministre du Travail, David Whissel, estime que le degré de tolérance de la population à l'égard d'une grève potentielle dans les services de transport en commun a atteint sa limite. Aussi, jongle-t-il avec différentes hypothèses pour assurer la continuité du transport, notamment le retrait du droit de grève et son remplacement par une procédure d'arbitrage.

Sur cette avenue, le ministre peut compter sur l'appui indéfectible des adéquistes. S'il n'en tenait qu'aux jeunes membres de cette formation politique, un gouvernement issu de l'ADQ élargirait le mandat du Conseil des services essentiels à d'autres domaines de services tant publics que privés et assujettirait le personnel des commissions scolaires et des collèges au maintien des services essentiels en cas de grève.

Des décisions majeures

Le mouvement syndical a été l'objet de lois matraques au cours des dernières années. La CSQ, de concert avec d'autres organisations, a contesté la majorité de ces lois devant les instances appropriées. Et cela a porté fruit.

Ainsi, en mars 2006, le Bureau international du travail a condamné le gouvernement québécois pour l'adoption des lois 7 et 8 qui retiraient le statut de salariées aux travailleuses des services de garde en milieu familial et des services de soins à domicile. En mars 2007, le Bureau international du travail a, encore une fois, condamné le gouvernement et lui a demandé de modifier la loi 43 afin d'éviter, à l'avenir, le recours à des interventions législatives imposant des conditions de travail, de revoir les restrictions à la négociation relatives aux salaires et leur longue durée, de revoir les sanctions qui sont excessives et d'établir une procédure de négociation ayant la confiance des parties.

Pour sa part, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU a sévèrement blâmé le gouvernement québécois en mai 2006 pour le non-respect des droits syndicaux.

Plus près de nous, soit le 30 novembre dernier, la Cour supérieure a déclaré inconstitutionnelle la loi 30 forçant la fusion des unités d'accréditation et modifiant le régime de négociation des conventions collectives. En d'autres mots, la Cour « déclare inconstitutionnelle la loi tant sur la question de la prédétermination des accréditations que sur l'obligation de négocier localement plusieurs sujets importants⁹ ».

Ces décisions sont majeures et témoignent de la justesse des revendications de la CSQ. Toutefois, pour qu'il y ait des modifications législatives et réglementaires, la mobilisation devra se poursuivre, car il ne semble pas que le gouvernement soit ébranlé par le BIT ou le comité des Nations unies.

3.2 Le droit à un salaire décent

Les écarts se creusent tranquillement, mais sûrement

Selon René Morissette de Statistique Canada :

Le marché a toujours généré des inégalités. Or avant 1989, les programmes de transfert de la richesse et les impôts avaient un effet égalisateur et limitaient du même coup l'écart entre les plus riches et les plus pauvres. Mais depuis 1990, ce n'est plus le cas¹⁰.

⁹ CSQ, *Bulletin Les services juridiques de la CSQ*, volume 1, numéro 7, p. 1.

¹⁰ Fabien Deglise, « Les riches sont plus riches, les pauvres plus pauvres », *Le Devoir*, 12 mai 2007, p. A-2.

En effet, selon une étude publiée par Statistique Canada en mai 2007 :

L'examen approfondi du revenu après impôt révèle que, de 1989 à 2004, le revenu des familles à faible revenu a baissé, mais que celui des familles à revenu moyen ou élevé a augmenté. Au cours de cette période, le revenu moyen des 10 % percevant les plus faibles revenus a diminué de 8 %, mais celui des personnes percevant le revenu médian a augmenté de 8 % et celui des 10 % percevant les plus hauts revenus, de 24 %. Par conséquent, l'écart absolu entre les 10 % percevant les plus faibles revenus et les 10 % percevant les plus hauts revenus a également augmenté¹¹.

Ces écarts sont liés au salaire, mais aussi au statut d'emploi. Ainsi, les statuts réguliers à temps complet étant dorénavant considérés comme des privilèges désuets, on observe qu'au Québec, 35 % des personnes salariées ont un travail atypique. De plus, les discriminations entre les groupes (femmes, hommes, groupes ethniques), les nationaux et les étrangers (ex. : les travailleurs saisonniers dans le domaine de l'agroalimentaire ou dans certains secteurs industriels) sont plus que jamais des normes de gestion du marché du travail.

En ce qui concerne les revenus d'emploi, on observe que de plus en plus de travailleuses et de travailleurs sont pauvres. Actuellement, au Québec, le salaire minimum en vigueur est de 8 \$ par heure ce qui représente un revenu annuel de 16 640 \$, pour une personne travaillant 40 heures par semaine. En conséquence, ces personnes doivent travailler plus de 50 heures par semaine au salaire minimum pour espérer avoir un revenu au niveau du seuil de pauvreté. Pour sortir de la trappe de la pauvreté, il faudrait porter le salaire minimum à 10,16 \$, ce qui représenterait 21 131 \$ par année. Cet objectif est réaliste. L'Ontario l'a fait, le Québec peut prendre cette décision.

3.3 Les droits sociaux

Le droit à un revenu décent

Comme chaque année, les semaines de décembre qui précèdent la période des fêtes donnent lieu à un ensemble de manifestations visant à recueillir des denrées alimentaires ou des fonds lors de guignolées un peu partout à travers le Québec. Ces levées de fonds, quoique légitimes, ne peuvent occulter qu'au fil des années, les écarts entre les personnes riches et les personnes pauvres ne cessent de croître, que le visage de la pauvreté change de plus en plus et que notre société s'appuie sur la charité privée plutôt que sur la redistribution de la richesse collective par l'État. Regardons la situation de plus près.

L'assistance apportée aux chômeuses et aux chômeurs et aux personnes salariées à bas revenus par ce qu'on pourrait appeler les prestations pour adultes plafonne

¹¹ Andrew Heisz, *Inégalité et redistribution du revenu au Canada, 1976 à 2004*, Statistique Canada, volume 2007, numéro 298.

depuis des années. L'assurance-emploi effectue de plus en plus le tri chez les personnes en chômage en protégeant uniquement ceux qui conservent des liens serrés avec le marché du travail. Elle exclut les nombreux travailleurs qui ne peuvent accumuler suffisamment d'heures assurables étant donné leur type d'emploi et leurs préférences d'emploi. Elle exclut donc les chômeuses et les chômeurs de longue durée, les travailleuses et les travailleurs sous-employés, les employées et les employés à temps partiel, les employées et les employés à statut précaire et les travailleuses et les travailleurs autonomes. Actuellement, seulement 40 % des personnes qui perdent leur emploi se qualifient pour recevoir des prestations.

Au fil des ans, l'assurance-emploi a :

Rompue avec le principe d'assurance que les instigateurs de nos politiques sociales jugeaient indispensable à tous systèmes de sécurité sociale moderne. La quasi-totalité des travailleurs cotise à l'AE, mais seule une minorité d'entre eux peuvent se prévaloir du soutien au revenu et des services d'emploi de ce programme lorsqu'ils se retrouvent sans emploi. Cette rupture contractuelle a donc un effet discriminatoire sur les petits salariés dont beaucoup ont déjà des emplois atypiques¹².

Du côté de l'aide sociale, on observe que :

Au Canada, malgré l'augmentation de 36 % du PIB par habitant observée de 1986 à 2004, les assistés sociaux de toutes les provinces du pays touchent aujourd'hui des revenus inférieurs à ceux d'il y a 20 ans. Le revenu réel de la tranche de 1 % des Canadiennes et des Canadiens les mieux nantis a augmenté des deux tiers alors que le revenu réel d'un parent seul bénéficiaire de l'aide sociale a diminué de presque 23 %.

Les multiples réformes qui ont touché le régime de la sécurité du revenu au Québec ont eu pour effet « de transformer ce filet de sécurité de dernier recours en une insidieuse microcolonisation des plus démunis par l'État, les privant de toute volonté d'améliorer leur sort¹³ ». Contrairement aux personnes considérées comme ayant des contraintes sévères en emploi (inaptes au travail), les prestations des personnes considérées comme aptes au travail (sans contraintes reconnues) ne sont indexées qu'à demi depuis 2004. À titre d'exemple, pour restaurer le niveau des prestations des personnes assistées sociales aptes au travail (sans contraintes reconnues) nous devrions porter ce niveau à 565 \$ le 1^{er} janvier 2008 (alors qu'il est de 548 \$). Elles devraient aussi recevoir 384 \$ comme remboursement du montant dérobé depuis 2004, date à partir de laquelle le gouvernement n'a pas versé le montant au complet.

¹² Ken Battle, « Une architecture sociale pour le XXI^e siècle », *Options politiques*, avril-mai 2006, p. 50.

¹³ *Idem*.

Dans un tel contexte, on ne peut que s'indigner du fait que le gouvernement Charest ait décidé de n'accorder qu'une demi-indexation aux personnes prestataires de la sécurité du revenu qui ne présentent pas de contraintes sévères à l'emploi et seulement 1,2 % d'indexation à celles qui ont des contraintes sévères. Cette décision est d'autant plus inadmissible qu'au même moment, le pourcentage d'indexation du Régime des rentes du Québec et des pensions alimentaires sera de 2 %.

Malgré le caractère dramatique de la situation, ces données ne semblent pas ébranler les jeunes adéquistes qui ont adopté, en novembre dernier, une proposition visant la transformation du programme d'aide sociale de manière à créer un programme transitoire visant les personnes aptes au travail, le retour au *workfare*, c'est-à-dire à l'obligation de fréquenter un établissement scolaire ou un mécanisme d'insertion au travail, mais surtout l'arrêt des prestations après quatre ans pour ces personnes.

Finalement, nous l'avons régulièrement souligné, le nombre grandissant de sans-abri est l'un des indicateurs les plus visibles de la croissance des inégalités au pays. À titre d'exemple, les locataires prestataires de la sécurité du revenu consacrent plus de 30 % de leurs revenus au logement. De plus, entre 2000 et 2006, les prix des loyers ont augmenté beaucoup plus vite que les revenus, surtout dans les grandes villes. Ces hausses de loyer ont atteint 25 % à Montréal, environ 23 % à Québec et à Gatineau, environ 18 % à Sherbrooke et à Trois-Rivières et 10 % à Saguenay. Parmi les causes pointées du doigt, se trouve l'abolition du loyer plafond en 1988.

Dans un tel contexte, doit-on se surprendre que dans une ville comme Québec, l'organisme :

Moisson Québec ait distribué 146 000 colis ou 2,3 millions de repas à 165 organismes. Ceux-ci nourrissent des itinérants, des adultes et des adolescents en centre d'hébergement, des clients de centres de désintoxication et des soupes populaires, ainsi que les familles soutenues par les conférences Saint-Vincent-de-Paul de la région¹⁴.

En dépit des demandes répétées, le gouvernement reste sourd à la demande pour l'instauration d'une politique sur l'itinérance.

4. Quelques avancées

Depuis des années, les groupes qui militent pour l'élimination de la pauvreté au Québec démontrent inlassablement qu'il n'y a pas qu'une solution pour enrayer ce phénomène. C'est une conjugaison de mesures qui permettent de diminuer les taux de pauvreté particulièrement au regard des transferts sociaux comme les

¹⁴ Marie Caouette, « La clientèle de Moisson Québec ne diminue pas », *Le Soleil*, 5 décembre 2007, p. 15.

différentes variables d'allocations familiales, l'aide sociale, l'assurance-emploi, les allocations au logement ou, encore, le supplément de revenu à la pension de vieillesse. Lorsque jumelées à d'autres politiques sociales comme la gratuité des médicaments pour les personnes en situation de pauvreté ou, encore, les services de garde à tarif réduit, ces mesures ont un effet vraiment significatif.

En mai 2006, l'ONU a blâmé sévèrement nos gouvernements pour leur manque de respect à l'égard de plusieurs droits économiques et sociaux : le droit à un niveau de vie décent, le droit au logement, à l'éducation, à des conditions de travail justes et favorables, l'accès à la justice, les droits syndicaux. Ce verdict et les recommandations formulées par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU s'appuyaient sur le Pacte international relatif aux droits économiques sociaux et culturels (PIDESC). Cette victoire devant cette instance des Nations Unies devrait nous inciter à poursuivre nos actions pour l'amélioration du niveau de vie des personnes les plus pauvres. Car, comme le démontre le document *Riche de tous nos enfants*¹⁵, malgré plusieurs ratés dans la pérennité des programmes sociaux, le Québec s'en tire mieux que les autres provinces canadiennes dans la réduction de la pauvreté des familles et, conséquemment, celle des enfants. Mais nous ne pouvons pas pavoiser même si d'autres gains sont possibles, notamment du côté de l'augmentation du salaire minimum.

Du côté fédéral

1. Les nuages au-dessus des relations Québec-Ottawa

Les tensions s'accroissent entre le gouvernement fédéral et le gouvernement québécois. Plusieurs questions sont litigieuses, notamment le non-respect du protocole de Kyoto par le fédéral, l'absence de politique fédérale contraignante concernant les changements climatiques et le peu d'empressement du fédéral à constituer une bourse du carbone qui serait située à Montréal. Le gouvernement fédéral a très mal accueilli la motion¹⁶ adoptée unanimement par l'Assemblée nationale pour le protocole de Kyoto.

Le Québec s'objecte aussi à la mise en place d'une commission des valeurs mobilières et attend de fortes interventions de la part du fédéral pour aider au règlement de la crise forestière. Tout cela sur fond de rapprochement entre l'ADQ et le Parti conservateur (PC), ce qui accentue les crispations politiques du gouvernement québécois.

¹⁵ Québec, *Riche de tous nos enfants, La pauvreté et ses répercussions sur les jeunes de moins de 18 ans*, Troisième rapport national sur la santé des enfants, ministère de la Santé et des Services sociaux, 2007.

¹⁶ « Que l'Assemblée nationale exprime son désaccord quant à la position du gouvernement canadien dans le dossier des changements climatiques ; qu'elle réitère son appui au protocole de Kyoto et à sa mise en œuvre ; et qu'elle affirme que le processus de négociation post-Kyoto doit se faire sous l'égide de l'ONU, doit comprendre des cibles contraignantes de réduction et de limitation des émissions de GES et doit mobiliser l'ensemble des pays dans la lutte contre les changements climatiques. »

2. L'alliance ADQ-PC

L'alliance de Stephen Harper et de Mario Dumont n'est pas à sous-estimer. En effet, la stratégie d'alliance entre le PC et le Parti libéral du Québec (PLQ) a échoué. Par contre, au-delà des affinités politiques bien réelles, il y a entre le PC et l'ADQ une alliance stratégique en vue des prochaines élections. S'ils pouvaient développer une plus grande collaboration, cela pourrait être « de bons coups de pouce » pour les organisations politiques de certaines circonscriptions, notamment dans la région de Québec et de Chaudière-Appalaches, car il ne faut pas oublier que plusieurs personnes députées du PC et de l'ADQ ont été élues sans avoir une machine électorale solide derrière eux. Par contre, l'ADQ conserve toujours une confortable avance dans les intentions de vote dans la région élargie de Québec.

Dans un tel contexte, il pourrait s'agir d'un rapprochement à court terme, aux visées électoralistes, sans présumer d'un avenir politique commun. De toute évidence, le parti de Mario Dumont reste autonomiste et les distinctions entre le PC et son parti demeurent, notamment au chapitre du droit d'intervention unilatérale du gouvernement fédéral dans les champs de compétences provinciales.

3. La gouvernance par « experts interposés »

Si le Québec mène un ensemble de consultations à l'extérieur de l'Assemblée nationale, le gouvernement Harper recourt à des « experts » pour étudier certaines questions très litigieuses, dont la situation des langues officielles, la mission canadienne en Afghanistan ou, encore, les liens entre l'ex-premier ministre Mulroney et le lobbyiste Schreiber. Ces groupes de travail servent soit à court-circuiter l'opposition ou à reporter l'obligation de donner des suites à des questions particulières.

4. Un gouvernement sourd aux droits socioéconomiques et aux plus démunis

Au cours du mois d'octobre, le rapporteur spécial de l'ONU, Miloon Kothari, a vertement semoncé le gouvernement fédéral pour l'érosion du droit au logement au cours des deux dernières décennies. En fait, le Canada est le seul pays industrialisé à ne pas avoir de stratégie nationale sur le logement. Pire, depuis près d'une décennie, nous assistons à des compressions de centaines de millions de dollars effectuées dans le financement des programmes de logement social dans chacune des provinces. Conséquence de ce désengagement, le Canada dénombre plus de 150 000 personnes itinérantes et 1,2 million d'enfants qui vivent dans des familles pauvres.

Ce n'est pas seulement à l'égard de la lutte à la pauvreté que le gouvernement Harper fait la sourde oreille. Il a refusé d'accorder sa recommandation royale au projet de loi C-269 proposé unanimement par les trois partis d'opposition qui visait à

restaurer la caisse d'assurance-emploi et à mettre un terme au pillage de la caisse par les gouvernements. Des années d'efforts pour restaurer la dignité des personnes en chômage et pour leur permettre d'avoir accès à des allocations décentes de remplacement du revenu ont été anéanties par le gouvernement Harper.

Pourtant, selon l'Institut des actuaires du Canada, « les cotisations qui ont contribué au régime et les excédents qui s'en dégagent appartiennent au régime¹⁷ ». Aussi, le gouvernement fédéral devrait mettre sur pied un conseil de gouvernance autonome, qui relèverait du Parlement et chargé de la gestion du compte d'assurance-emploi, dont le solde est de 54 milliards de dollars. Ce conseil serait composé d'une vaste représentation des groupes de travailleuses et de travailleurs et d'employeurs. Cet appel à une révision du régime risque-t-il d'être entendu ? Peut-être sous un autre gouvernement.

5. L'environnement, le talon d'Achille du gouvernement Harper

Actuellement, se déroule à Bali la treizième Conférence des États parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. Le temps presse, car selon le Groupe intergouvernemental d'experts des Nations unies, qui regroupe les représentants de 140 gouvernements, le réchauffement du système climatique est sans équivoque et les activités humaines en sont responsables pour au moins 90 %. Pourtant, le gouvernement Harper persiste et signe, le protocole de Kyoto a été une erreur. Il n'est pas question d'adopter des cibles contraignantes sauf si les pays émergents en font autant. Il n'est pas question non plus de contraindre le gouvernement Bush à souscrire à Kyoto et encore moins, d'indisposer les intérêts pétroliers qui exploitent les sables bitumineux de l'Alberta.

Malgré la défaite de son allié l'ex-premier ministre conservateur de l'Australie, John Howard, et l'adhésion surprise de ce pays au protocole de Kyoto, malgré le fait que la majorité de la population canadienne soit en désaccord avec ses positions, malgré l'opprobre international, il n'a aucunement l'intention de changer quoi que ce soit à ses orientations à Bali. Comment le pourrait-il, alors que son ministre de l'environnement, John Baird, a privilégié les représentants de l'industrie pétrolière dans la délégation canadienne et a nommé « expert » Pierre-Marc Johnson à la tête d'un panel qui le conseille ?

Selon ce gouvernement, le développement durable ne doit pas nuire au développement économique auquel cas c'est ce dernier qui doit primer. Pourtant, comme le signalait l'importante compagnie d'assurance *Lloyd's of London* : « les catastrophes liées au climat coûtent plus cher que jamais à notre industrie¹⁸ ». En effet, selon Lord Peter Levene, président du conseil, « les scientifiques s'entendent

¹⁷ Presse canadienne, « Des actuaires veulent confier l'assurance-emploi à un conseil autonome », [En ligne], [www.ledevoir.com], 4 décembre 2007.

¹⁸ Claude Turcotte, « Trop chers, les changements climatiques, la Lloyd's envisage d'augmenter les primes de ses clients pollueurs », *Le Devoir*, 27 novembre 2007, p. B-1.

pour dire que les changements climatiques s'installent et que ce sont les activités humaines qui en sont la cause. Le modèle des pertes financières de notre entreprise et de tout l'industrie de l'assurance le confirme entièrement ».

6. La loi et l'ordre

S'il y a un élément qui distingue ce gouvernement de ses prédécesseurs, c'est son obsession à légiférer pour assurer « la loi et l'ordre » au Canada. Sous la férule de Rob Nicholson, ministre de la Justice, la Chambre des communes a été saisie de plusieurs projets de loi, notamment celui qui vise à durcir les mesures à l'endroit des jeunes contrevenants en autorisant leur emprisonnement avant procès et la possibilité pour les juges d'imposer des peines plus sévères.

Pire, le ministère des Affaires étrangères ne réclamera plus la clémence pour les personnes citoyennes canadiennes qui sont condamnées à mort dans des pays démocratiques. En agissant ainsi, le gouvernement remet en question les orientations fondamentales du Canada qui, depuis des années, plaident pour l'abolition de la peine de mort.

7. L'aide au développement international

Depuis la Seconde Guerre mondiale, le Canada n'aura jamais consacré autant de fonds publics à son appareil militaire qu'à l'heure actuelle. Parallèlement, il ne cesse de réduire l'aide au développement international qui constitue un des principaux instruments pour éradiquer la pauvreté. Actuellement, le Sénat étudie un projet de loi adopté par la Chambre des communes, Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle (C-293). S'il n'est pas adopté au cours de cette session, il mourra au feuillet.

Conclusion

Le spectre des élections

D'ici la prochaine réunion du Conseil général de mars 2008, il se pourrait que le Canada se retrouve en période électorale. Stéphane Dion semble vouloir en découdre à tout prix. Les sondages permettent au PC d'espérer faire des gains et peut-être de devenir majoritaire. Certes, le Parti libéral du Canada (PLC) ne pourra poursuivre dans sa stratégie d'abstention lors des votes cruciaux à la Chambre des communes, sans perdre ce qui lui reste de crédibilité politique. Recevra-t-il l'appui du Bloc québécois si le moment se présente de renverser le gouvernement Harper ? Il y a de fortes chances. Toutefois, cela pourrait ne pas être suffisant, car le Nouveau parti démocratique (NPD) peine à trouver sa place au sein de l'électorat. Quoiqu'il en soit, le vote autour du prochain budget sera crucial.

Du côté québécois, là aussi le discours du budget devrait être l'occasion pour les partis d'opposition de renverser le gouvernement. L'ADQ prendra-t-il le risque de

défaire le gouvernement ? Rien n'est moins certain. Actuellement, le parti de Mario Dumont peine à trouver son souffle politique et sa légitimité parlementaire. Sauf quelques exceptions, son équipe parlementaire est faible. Mais surtout, ce parti semble incapable de proposer de véritables solutions de remplacement en matière de législation, de programmes et de politiques. Il se situe encore sur le terrain de l'opposition qui s'oppose. Dans un tel contexte, il devient difficile de percevoir la vision politique d'ensemble que prône ce parti. Plus encore, si la chute dans les intentions de vote se poursuit, il n'aurait aucun intérêt à susciter une campagne électorale, à se retrouver sur le banc arrière et à perdre les privilèges dévolus à l'opposition officielle.

En attendant, il faudra surveiller si l'embellie qui s'est développée autour du Parti québécois se maintiendra et, surtout, si Jean Charest recevra la confiance du PLQ lors de la réunion de son conseil général de mars 2007.